RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

# SC RM PARTICIPATIONS

## Société Civile au capital de 1.000 €
## Siège social : 21, rue du Barbâtre – 51100 REIMS
## SIRET : 451 303 622 00034

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société civile RM PARTICIPATIONS du 24 Février 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq, le Lundi 24 Février, à 9 heures, les associés se sont réunis au siège de la société à REIMS en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Richard MICHALSKI demeurant [redacted] Propriétaire de 90 parts.
- Monsieur Romain MICHALSKI demeurant [redacted] Propriétaire de 5 parts.
- La société à responsabilité limitée VILA NOVA, sis [redacted] Propriétaire de 5 parts.

Total des parts présentes : 95 parts sur les 100 parts composant le capital social.

MICHALSKI Richard préside la séance en qualité de gérant.

Le président constate que les associés sont présents ou représentés, représentant l'unanimité nécessaire pour délibérer valablement.

---

ORDRE DU JOUR

1. Transformation de la société civile (SC) en société par actions simplifiée (SAS).
2. Augmentation du capital social par incorporation des réserves.
3. Désignation d'un commissaire à la transformation.
4. Approbation des nouveaux statuts.

---

MC 7

DÉLIBÉRATIONS

1. Transformation de la société civile (SC) en société par actions simplifiée (SAS)

Le président rappelle aux associés que la société RM PARTICIPATIONS SC envisage de se transformer en société par actions simplifiée (SAS). Cette transformation implique l'adoption de nouveaux statuts conformes à la nouvelle forme sociale.

Les associés approuvent à l'unanimité la transformation de la société civile en société par actions simplifiée, conformément aux articles L. 210-6 et L. 227-1 du Code de commerce.

La société adopte les caractéristiques suivantes :

- **Dénomination sociale** : RM PARTICIPATIONS SAS
- **Siège social** : 21 rue du Barbâtre – 51100 Reims
- **Capital social** : 50 000 € après augmentation.
- **Objet social** : gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Octroi de prêts et d'avancés en compte courant a ses filiales. Administration et gestion de ses filiales.
- **Durée** : 78 années restant à courir
- **Présidence** : Richard MICHALSKI

---

2. Augmentation du capital social par incorporation des réserves

Le président expose que la société dispose de Deux cent mille euros dans son compte "Réserves diverses".

Il est proposé :

1. D'augmenter le capital social de la société de 1 000 € à 50 000 €, soit une augmentation de 49 000 €, par incorporation des réserves diverses.
2. Cette augmentation se traduira par la création de quatre mille neuf cent actions nouvelles de 10 € chacune, attribuées gratuitement aux associés au prorata de leurs parts actuelles.

Les associés approuvent cette proposition à l'unanimité.

Le capital social est ainsi fixé à 50 000 €, divisé en 5 000 actions de 10 € chacune.

---

3. Désignation d'un commissaire à la transformation

Le président rappelle les dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, imposant la désignation d'un commissaire à la transformation.

RT

Les associés décident à l'unanimité de la nomination d'un commissaire à la transformation, conformément à l'article L. 224-3 du Code de commerce.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

---

**4. Approbation des nouveaux statuts**

Le président présente les nouveaux statuts conformes à la forme de société par actions simplifiée (SAS).

Les associés approuvent les nouveaux statuts et mandatent le président pour signer et déposer lesdits statuts au greffe du tribunal de commerce.

---

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à Richard MICHALSKI pour accomplir les formalités légales, administratives et fiscales nécessaires à la transformation de la société et à l'augmentation de son capital social.

---

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé

[redacted]